

**Secrétariat Général**

Date : 24 avril 2018

Dossier suivi par : Olivier BLEUNVEN - Mael CHAUVIN

Objet : Formation des enseignant.es et CPE

**Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation****Monsieur Jacques CLEMENT**

Chef du Service des Ressources Humaines

**Monsieur Philippe VINCON**

Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche

Monsieur le Chef du Service des Ressources Humaines,  
Monsieur le Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche,

Le 12 avril dernier, vos services ont réuni un groupe de travail, issu du CTEA, sur la formation des enseignant.es et CPE dans l'enseignement agricole public. Suite à cette réunion, qui s'est tenue en présence de représentant.es des élu.es CAP, nous vous transmettons, par ce courrier, nos remarques, propositions et observations sur le sujet.

Alors que les Ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur pourraient annoncer dans les prochaines semaines une réforme de la formation des enseignant.es et CPE, notre Ministère doit être présent et actif dans ce dossier majeur pour l'enseignement agricole. Le Snetap-FSU sera bien sur force de proposition sur cette question.

A ce titre, alors que l'ensemble des services du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation devraient être mobilisés, l'absence de la Direction de l'Enseignement supérieur et la Recherche, à la réunion du 12 avril, peut nous inquiéter, notamment parce que c'est bien cette direction qui portera à nouveau dans les prochaines années l'habilitation du Master MEEF.

Un des points majeurs sur ce sujet, est l'attractivité du métier. Aujourd'hui, pour les enseignant.es ce sont toutes les disciplines et toutes les formes de concours qui souffrent d'un problème de recrutement. Bien sûr les conditions de travail, le niveau de rémunération sont des éléments pouvant expliquer cette situation.

Pour le Snetap-FSU, il est nécessaire de créer, après l'échec des EAP (emploi d'avenir professeur), un pré-recrutement. Celui-ci pourrait, par exemple, se faire à partir de la L1 ou L2, sur des formations dispensées à l'ENSFEA. Le MAA recruterait alors (sur concours) des élèves-enseignants qui constitueraient un vivier réel. Une autre dimension de l'attractivité implique la mise en place d'un véritable plan prévisionnel sur plusieurs années, notamment pour les ouverture des concours des "petites" chaires et pas seulement un recrutement au « coup par coup », selon les retours du dialogue de gestion.

Par ailleurs, nous estimons que le difficile parcours des lauréats des concours internes, surtout du fait de leur non remplacement lors de leur période de stage à l'ENSFEA, fragilisent cette voie de recrutement. La précarité de ces collègues pendant leur année de stage (année pendant laquelle ils doivent assurer un temps plein) fragilise cette voie d'accès au métier. Nous portons ici, par ce courrier, la demande d'une mise en place d'une décharge (de 30%) pour tenir compte de leur deux situations pendant l'année de stage.

Les ACEN devraient constituer un vivier essentiel du recrutement des enseignant.es et CPE titulaires du Ministère de l'Agriculture. Pour cela, il est nécessaire d'accentuer la communication auprès des directions pour cibler davantage la promotion des concours auprès d'un groupe d'agents souvent mal informé. Il existe un réel besoin de suivi, d'accompagnement et d'explicitation par les services administratifs de proximité et par les SRFD pour les collègues éligibles aux concours réservés notamment pour la constitution du dossier RAEP. Là encore, il s'agit d'un moyen d'augmenter le vivier de futurs enseignants.



F.S.U.

ENGAGÉES  
AU QUOTIDIEN

De plus, l'impossibilité pour les ACEN en CDD (voire même parfois CDI) de repostuler à la mobilité en cas d'échec à la titularisation transforme l'épreuve de concours en épée Damoclès ne faisant qu'accentuer leur précarité. Le Snetap-FSU dénonce une telle situation et demande à ce que tout ACEN échouant à sa titularisation ait accès à la mobilité.

Pour ce qui est de l'organisation de la formation des lauréats des concours externes, nous portons l'idée d'une autre organisation des 10 semaines de stage à l'ENSFEA. Afin que les stagiaires puissent garder un lien direct avec l'établissement de stage, nous souhaitons que ces périodes en établissement prennent la forme de 5 sessions de 2 semaines.

Sur le sujet plus précis de l'organisation pratique de la formation des enseignant.es, nous avons lors du groupe de travail du 12 avril rappelé la situation inacceptable dans laquelle se sont trouvés les enseignant.es stagiaires cette année. Ainsi, il a fallu attendre la paie de mars pour que le SRH trouve une solution pour solder les indemnités dues depuis septembre. Il serait irrecevable que cette situation se reproduise.

Nous avons également abordé la question des conseiller.ères pédagogiques et professionnel.les qui jouent un rôle central dans la formation des enseignant.es et CPE. Il est nécessaire de développer leur professionnalisation. La DGER doit s'impliquer dans cette action, la prendre en charge financièrement. Nous demandons que leur implication dans le processus de formation soit reconnue dans leur service. Enfin, à l'heure où cette mission intègre la liste des fonctions éligibles à la classe exceptionnelle, il nous semble indispensable que la nomination de ces collègues se fasse en toute transparence.

Pour terminer, nous souhaitons insister sur l'obligation du MAA à employer des agents bénéficiant d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) et la responsabilité du programme 143, qui représente presque 60% des personnels, pour atteindre l'objectif fixé. C'est notamment dans le cadre d'un véritable plan prévisionnel pluriannuel de recrutement des enseignant.es et CPE que le Ministère pourrait atteindre cet objectif.

Restant à votre disposition pour toute précision, nous vous prions de croire Monsieur le Chef du SRH et Monsieur le Directeur Général, en notre dévouement le plus sincère pour l'enseignement agricole public.

Pour le Snetap-FSU

Olivier BLEUNVEN, Secrétaire Général Adjoint Snetap-FSU

Francis GAILLARD et Mael CHAUVIN, Secteur FDM Snetap-FSU